

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF727

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	128 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	128 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	128 000 000	128 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer les crédits de l’action n° 6 « Service national Universel » du programme 163 « Jeunesse et vie associative », soit 128 millions d’euros, vers l’action n° 1 « Promotion du Sport pour le plus grand nombre » du programme 219 « Sport ».

Le Service national Universel est un dispositif très coûteux et à l'utilité fortement remise en question. Depuis sa présentation en 2019, il n’a cessé d’être l’objet de modifications et de rétropédalages, jusqu’à devenir un « stage accéléré de la citoyenneté », intégré en classe de seconde sur la base du volontariat.

Ce dispositif se retrouve à la fois vidé de son contenu, dépourvu de ses ambitions initiales, et totalement inadapté aux enjeux que doit affronter la jeune génération. Il vient de plus fragiliser l'école en empiétant sur le temps scolaire et en lui imposant un nouveau poids qu'elle ne souhaite guère supporter.

Il mobilise attention et moyens, occultant complètement les problématiques et les besoins de la jeunesse. Dans son rapport, publié le 13 septembre 2024, la Cour des comptes critique « un dispositif sans pilotage budgétaire » aux « résultats insatisfaisants » : alors que le SNU se donne pour mission de réunir des élèves de tous horizons, 46 % des jeunes volontaires en 2023 ont des parents militaires, policiers, gendarmes ou pompiers, et les jeunes » issus de catégories socio-professionnelles supérieures et « ayant de bons résultats scolaires » sont surreprésentés.

Le rapport souligne également des « difficultés majeures en termes d'encadrement et d'hébergement », qui « induisent des risques pour la sécurité des jeunes volontaires. »

Enfin, son coût est largement sous-estimé. Dans le cadre du budget 2024, il avait été évalué à 2 000 euros par jeune ; pour la Cour des comptes il s'élèverait plutôt à 2 900 euros. Partant de ce constat, le coût de la mise en œuvre des 3 phases du dispositif pour 800 000 jeunes par an pourrait représenter entre 3,5 et 5 milliards d'euros. À ces coûts de fonctionnement doivent également s'ajouter des investissements, notamment pour construire, rénover ou louer les bâtiments nécessaires à l'accueil des jeunes lors de leur séjour de cohésion, que la Cour des comptes estime à 6 milliards d'euros.

La Cour des comptes estime donc à 10 milliards d'euros une généralisation du SNU qu'elle juge « non préparée » et « à marche forcée ».

Il est donc urgent de mettre fin à ce dispositif.

Le sport, quant à lui, joue un rôle incomparable en matière de vivre-ensemble et de ciment social.

En plus d'être extrêmement bénéfique pour notre santé, il véhicule des valeurs éducatives, collectives et d'exigences essentielles pour la construction de nos jeunes et leur permet de développer fortement leurs capacités à la fois physiques et psychiques. Les associations et les fédérations sportives favorisent de plus le lien social, notamment dans des zones rurales.

À l'heure où la sédentarité fait des ravages, notamment parmi la jeunesse où le taux d'obésité a plus que doublé en 20 ans, cet amendement propose donc de promouvoir et de soutenir en priorité la pratique du sport pour le plus grand nombre, qui répond bien plus aux besoins des jeunes qu'un dispositif tel que le SNU.